

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des **travaux de création de réseaux d'assainissement + voirie réalisés par la Société COLAS.**

ARRETONS

Article 1^{er}

La circulation sera autorisée en demi-chaussée du 7/02/2019 au 10/02/2019 inclus. et du 25/02/2019 au 28/02/2019 inclus avenue Raphaël Pigache, à SPYCKER (59380). Afin de ne pas perturber les transports publics.

Du 11/02/2019 au 24/02/2019 la circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée des travaux.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par le CD 131 et l'avenue du Commandant Noailles.

Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer cette interdiction, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- - La société COLAS
- Dk BUS

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 5 février 2019.

Le Maire,

M. Jean-Luc GOETBLOTT

